

LE MODÈLE EUROPÉEN DU SPORT

Ou: comment le puissant lobby du sport organisé a fait siennes les effets bénéfiques des activités physiques et sportives pour tous

By Robert Decker

Vice-Président pour l'Europe de la F.I.E.P.

Dans une déclaration incluse dans le traité d'Amsterdam, les institutions de l'Union Européenne sont invitées à consulter les organisations sportives lorsque des questions importantes ayant trait au sport sont concernées.

C'est ce que la Commission Européenne a fait en rassemblant les principaux acteurs du sport européen à plusieurs reprises, comme récemment, en juin 1999 à Olympie, Grèce, pour les Premières Assises du sport de l'Union Européenne (UE). Les travaux de ces assises ont exprimé la conviction que le sport européen, aussi diversifié qu'il puisse être, possède des caractéristiques communes qu'il convient de protéger des possibles dérives à caractère commercial. **“Le sport, et en particulier le ‘sport pour tous’, constitue, pour la société européenne, un excellent instrument de cohésion sociale ainsi qu’une activité qui dépasse le cadre strictement économique. Deux principes définissent le sport européen: démocratie et solidarité. Il est de l’intérêt des pouvoirs publics ainsi que des organisations sportives de les préserver.”**

Lors de ces Assises, les représentants tant des pouvoirs publics des pays de l'UE que des organisations sportives nationales et internationales, surtout européennes, ont débattu trois thèmes majeurs: 1. le modèle européen du sport, 2. les relations entre la télévision et le sport et 3. la lutte contre le dopage dans le sport. Les conclusions détaillées sur ces trois thèmes peuvent être consultées sur le site internet (<http://europa.eu.int/comm/dg10/sport>) de la Commission .

Notre propos, dans le cadre limité de cet article, est de revenir brièvement sur le modèle européen du sport et d'y apporter quelques précisions et commentaires, en partie critiques.

Caractéristiques du sport de compétition européen

L'organisation européenne du sport présente une série de caractéristiques communes à tous les Etats. Ainsi, le sport est (encore?) pratiqué davantage au sein des clubs sportifs,

regroupés en fédérations sportives territoriales, encadrées par des fédérations nationales. Celles-ci sont organisées sous le chapeau d'une fédération européenne, directement sous l'autorité d'une fédération mondiale. C'est la fameuse pyramide du **sport de compétition** européen. Le rôle y joué par les clubs est fondamental. Encore que, selon les pays, on puisse participer au sein d'un même club à différentes disciplines sportives, toujours sous forme de compétition, avec le système de promotion/relégation. En principe, les équipes peuvent débiter à l'échelon le plus bas d'une compétition régionale et, par leur seul mérite, atteindre le sommet et jouer les compétitions européennes.

Dans certains pays européens, il est possible de pratiquer, au sein d'un même club sportif, outre le sport de compétition de son choix, aussi des activités sportives dites 'de loisirs', sous une forme compétitive ou non-compétitive adaptée aux possibilités, intérêts et disponibilités d'un chacun, et cela sans devoir se soumettre aux contraintes normalement inhérentes à toute pratique au niveau de la compétition officielle (obtention d'une licence, et, au Luxembourg p. ex., passer avec le succès un examen médico-sportif obligatoire pour tout sportif détenteur d'une licence auprès d'une fédération sportive).

Qu'en est-il des fonctions spécifiques du 'sport'?

Dans un document de réflexion interne sur la situation du sport en Europe élaboré en guise de préparation du sommet de Helsinki en décembre 1999, la Commission parle pour la première fois de la spécificité du sport. Elle déclare:

„Le sport remplit cinq fonctions qui constituent sa spécificité:

- ° une fonction éducative: l'activité sportive constitue un excellent instrument pour équilibrer la formation et le développement humain de la personne à tout âge;
- ° une fonction de santé publique: l'activité physique offre l'occasion d'améliorer la santé des citoyens et de lutter de manière efficace contre certaines maladies, telles que les lésions cardiaques ou le cancer; elle peut contribuer au maintien d'une bonne santé et qualité de la vie à un âge élevé;
- ° une fonction sociale: le sport représente un instrument approprié pour promouvoir une société plus inclusive, pour lutter contre l'intolérance et le racisme, la violence, l'abus d'alcool ou l'usage de stupéfiants; le sport peut contribuer à l'intégration des personnes exclues du marché du travail;
- ° une fonction culturelle: la pratique sportive permet au citoyen de mieux s'enraciner dans un territoire, de mieux le connaître et de mieux s'intégrer, et, pour ce qui concerne l'environnement, de mieux le protéger;

° une fonction ludique: la pratique sportive représente une composante importante du temps libre et du divertissement individuel et collectif.

Ici, la Commission parle donc **du** sport, de l'activité physique en général, de **la** pratique sportive, comme si **le** sport existait, comme si, pour obtenir certains effets déterminés au moyen d'une pratique sportive, comme p. ex. l'amélioration de la santé personnelle, il importait peu de pratiquer une activité physique de loisir, p. ex. une marche à pied à allure normale ou soutenue d'une dizaine de kilomètres, ou un sport de compétition au niveau le plus élevé, p. ex. une course de 10 000 m dans une compétition européenne ou mondiale. Or, **le** sport comme tel n'existe pas! D'un point de vue pédagogique, on ne peut pas parler du sport en général. Encore faut-il préciser de quel sport, sous quelle forme, à quel niveau de réalisation et avec quelles répercussions sur l'organisme d'enfants, de jeunes, ou encore d'adultes voire de personnes âgées il s'agit. Nous savons en effet que certaines charges physiques sont trop faibles pour avoir des effets salutaires sur l'organisme humain, alors que d'autres charges sont, pour une personne déterminée, trop fortes et peuvent non seulement pas profiter, mais même nuire fortement à sa santé! Tout est donc une question de dosage, de mesure, de modalités pour obtenir les effets escomptés!

Effets négatifs du sport-spectacle

En ce qui concerne le sport de haut niveau et le sport-spectacle professionnel, des données récentes des sciences du sport montrent que **ce n'est pas la forme compétitive du sport qui permet le mieux de réaliser ces cinq fonctions constituant la spécificité du sport.**

Ainsi, le sport de haute compétition n'a pas de valeur éducative propre.

Quant à ses effets 'de santé', il suffit de citer une étude récente du "Center for hazard and risk management" de l'Université de Loughborough, Royaume-Uni, pour savoir que dans le football professionnel p.ex., le taux des blessures est mille fois plus élevé que celui de l'industrie.

Nous savons d'autre part que pour des personnes adultes et surtout pour des personnes âgées, c'est l'activité lente, longue et régulière qui a de nombreux effets salutaires, et non pas les mouvements souvent bien trop rapides de la plupart des sports de compétition!

Aux effets négatifs du sport-spectacle sur la santé des sportifs, il faut ajouter l'utilisation des victoires d'équipes nationales à des fins de propagande idéologique ou encore la violence des hooligans dans les stades et autours de stade en Europe, mais inconnue p. ex. aux Etats-Unis.

Dans ce contexte, il faut se demander pourquoi les Pouvoirs Publics soutiennent, voire privilégient cette forme de sport au détriment d'autres formes de pratiques physiques et sportives, moins voyantes, mais bien plus saines et plus attrayantes pour le commun des mortels.

La Commission, en parlant d'une façon très générale du sport dans le cadre du modèle européen de sport, c'est-à-dire du sport organisé dans les clubs et les fédérations sportives, comme d'un véritable remède universel aux exigences croissantes d'une société de plus en plus différenciée, a facilité le travail du très puissant lobby du sport organisé européen. En effet, celui-ci a tout simplement fait siennes ces affirmations bien trop générales concernant les potentielles fonctions éducatives, sociales, 'de santé', culturelles du sport et proclame maintenant les hautes valeurs intrinsèques de SON sport. Or, le moins qu'on puisse dire c'est que, si les fédérations sportives veulent effectivement continuer à monopoliser 'leurs' sports, alors elles doivent les diversifier et ne pas limiter leurs offres au sport de compétition, strictement organisé, réglementé et codifié, susceptibles d'intéresser au mieux une minorité de jeunes et d'adultes de 20 à 30 ans hautement doués et motivés. Pour toucher et attirer la majorité des jeunes et surtout les adultes de tous les âges, les fédérations doivent offrir 'leurs' sports aussi à un niveau bien plus élémentaire, plus ludique, moins structuré et, partant, mieux adapté à la grande masse des pratiquants virtuels. C'est ce que font les fédérations nationales européennes de gymnastique, qui offrent aussi et même surtout, dans leurs clubs, des activités sportives plus libres, moins ou non-codifiées et réglementées, sous des formes adaptées à différents besoins, à différentes possibilités et disponibilités, à différents âges, du nourrisson au 4. âge.

Pour une approche ouverte du sport

Pour que les cinq fonctions constituant la spécificité du sport puissent jouer pleinement, la compréhension du sport ne peut pas se limiter aux seules notions de performance et de réussite, comme c'est le cas dans le sport de compétition. Il nous faut au contraire une approche très ouverte du sport. Seule une telle approche ouverte permet de réaliser la multitude des valeurs et des objectifs du sport et est susceptible de satisfaire les motivations souvent très différentes inhérentes aux multiples pratiques sportives aussi variées que diversifiées. Seule une telle compréhension ouverte du sport peut réaliser le cliché "sport pour tous" et est à même d'assurer l'intégration, dans les structures sportives, des groupes marginaux, comme les handicapés, les personnes âgées, voire de l'adulte moyen peu ou pas

doué pour les sports de compétition exigeant de hautes qualités physiques et motrices et un engagement constant.

Dans ce contexte, il faudrait avoir connaissance des données exactes sur le pourcentage, par rapport à la population totale, des hommes et surtout des femmes de plus de trente ans pratiquant un sport de compétition au sein d'une fédération sportive agréée, tout comme de l'évolution du nombre des sportifs licenciés **adultes** des fédérations sportives au cours de 2-3 dernières décennies? En ce qui concerne les motivations pour 'faire du sport', des études sérieuses effectuées dans plusieurs pays européens nous apprennent que chez les enfants et les adolescents et surtout les adolescentes, seule une minorité d'à peine 10 % sont intéressés à la pratique sportive sous forme de compétition organisée dans les clubs et les fédérations sportives. La très grande majorité aussi bien des jeunes que surtout des adultes de tous les âges sont davantage attirés par des formes non-compétitives, alternatives, simples d'activités physiques et sportives attrayantes, à pratiquer dans une atmosphère conviviale, dépourvue du stress inhérent à la compétition.

Le sport de compétition et l'intégration sociale

L'intégration dans et par le sport est très étroitement liée aux problèmes en rapport avec la **compétition** dans le sport. Ici, il faut nous demander sérieusement si la compétition, la hiérarchie, la domination d'autrui, le terrassement de l'adversaire, la victoire à tout prix sont les seuls idéaux possibles ?

Avec le sociologue français du sport et professeur à la Sorbonne Pierre Parlebas, Président de la Section Scientifique de la FIEP, nous devons nous rendre à l'évidence que „le sport (de compétition) ne représente pas, de façon évidente, l'idéal de l'activité corporelle. Il n'est qu'un sous-ensemble, parmi d'autres, de l'ensemble des pratiques motrices possibles: activités libres, expression corporelle, jeux traditionnels, quasi-jeux, randonnées de loisir... Il faudrait être aveugle pour ne pas s'être rendu compte que durant ces trente dernières années, les jeunes pratiquants se sont rebellés contre la conformité sportive en refusant par exemple de signer une licence. Un grand nombre d'entre eux ont tourné le dos aux fédérations pour rechercher des pratiques motrices ludiques qui leurs permettaient de vivre leur passion corporelle dans un sentiment de liberté”.

S'il est vrai que nous vivons dans la société la plus coopérative, la plus interdépendante que le monde ait jamais connu, faut-il vraiment que dans le sport nous continuions à favoriser une attitude exclusivement compétitive, faut-il que nous apprenions avant tout aux jeunes à rivaliser, à se faire concurrence pour réussir, pour profiter de l'éducation (sportive), en sous-

entendant donc aussi qu'un nombre non négligeable de jeunes échouent inévitablement? Pouvons-nous continuer à justifier cette composante centrale du sport en disant que nous vivons dans une société compétitive, que la compétition est une puissante force motivationnelle, que la compétition constitue un stratagème utile voire indispensable pour contrôler et pour améliorer la qualité d'une performance, d'un travail? Surtout qu'avec une compétition accrue, exagérée, à outrance, comme c'est manifestement le cas dans le sport de haut niveau et le sport-spectacle, naît la tentation de prendre des raccourcis pour battre l'adversaire. Or, nous savons que dans le sport de haut niveau, certains raccourcis, comme le dopage, sont décidément tout à fait inacceptables, à tel point d'ailleurs que la Commission et le Conseil européen ont dû exprimer leur préoccupation face à l'ampleur de ce phénomène et inviter les Etats membres "à examiner les mesures qui pourraient être prises pour lutter contre le fléau du dopage dans le milieu du sport".

Si donc la Commission et aussi le Conseil de l'Union Européenne veulent effectivement rechercher des pistes "permettant de concilier la dimension économique du sport avec sa dimension populaire, éducative, sociale et culturelle" et intégrer davantage de citoyens européens, en premier lieu les enfants et les jeunes, mais aussi les hommes et les femmes de tous âges, les handicapés, les personnes âgées, dans des pratiques sportives adaptées, alors ils doivent en premier lieu inviter les organisations sportives établies à ouvrir, à élargir et à différencier leurs offres sportives, comme c'est déjà partiellement le cas dans les pays nordiques et germanophones, tout comme aux Pays-Bas. D'autre part, ils doivent encourager les autorités locales, en premier lieu les communes, à persévérer dans leurs efforts de créer, au sein des structures sportives établies ou parallèlement, davantage d'offres sportives pour la grande majorité des personnes qui ne sont pas concernées par le sport réglementé, codifié et structuré à l'extrême tel qu'il est organisé précisément dans et par les fédérations sportives.